



SNUI à la DGI - SUD Trésor à la DGCP  
Fédération des syndicats unitaires  
du ministère de l'économie des finances et de l'industrie

## Vendée

02.51.49.54.07 ou 06.30.93.90.48  
02.51.24.83.83 ou 06.76.82.04.79  
mail :  
[denis.turbet-delof@dgi.finances.gouv.fr](mailto:denis.turbet-delof@dgi.finances.gouv.fr)  
[francine.besnard@cp.finances.gouv.fr](mailto:francine.besnard@cp.finances.gouv.fr)

La Roche sur Yon le 9 mai 2007

Objet : saisine de l'ergonome du Minefi (suite)

Monsieur le Président du CHSDI de la Vendée,

Vous avez bien voulu répondre à ma requête citée en l'objet par courrier reçu ce jour et je vous en remercie .

Cependant souffrez que votre missive appelle de ma part quelques commentaires.

Vous semblez surpris de n'avoir été saisi de cette affaire que par courriel interposé. Vous savez bien Monsieur le Président, que ce mode d'expression est aujourd'hui dans notre administration fortement recommandé et usité. Vous vous plaignez de n'avoir pas reçu de réception papier de cette requête. Je vous fais observer que ce support papier était joint à mon envoi sous forme de pièce jointe et qu'il suffisait de l'imprimer pour qu'une trace matérielle puisse subsister.

Vous avez pris contact avec Monsieur Chevallier Directeur des services fiscaux dans le but de vérifier si je l'avais bien contacté afin de recueillir son assentiment sur la venue de Madame Marie Hélène Gervais. Effectivement, je n'ai pas eu personnellement Monsieur le Directeur des services fiscaux sur ce dossier mais je me suis entretenu avec son adjoint qui gère ce dossier de près et qui m'a fait part du bien fondé de ma requête. Cet entretien a eu lieu à Challans lors d'une visite de Monsieur Chaput sur le site.

Permettez-moi de ne pas être tout à fait d'accord sur l'interprétation que vous faites du rôle de l'ergonome dans le cadre de ce genre de dossier. L'ergonome n'a pas pour mission de se contenter de prêter son concours à l'élaboration d'un cahier des charges mais bien aussi d'apporter un éclairage sur le contexte global d'une modification profonde d'une organisation de services qui va bien au-delà du seul aspect matériel.

Au regard des deux sites qui nous intéressent, je ne fais pas de mélanges. Je précise bien qu'il s'agit de l'opération hôtel des finances dans le cadre de l'accueil commun et par extension de la réorganisation générale des locaux et du travail que cela entraîne.

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'à Challans l'opération accueil commun va se conjuguer avec la fusion CDI/CDIF et d'une réorganisation nécessaire à l'ensemble des services (courrier, salle de réunion, salles syndicales...). De même aux Herbiers l'installation des services de la trésorerie entraîne une modification complète de l'organisation des services des impôts.

Il s'agit d'un tout et le regard expert de l'ergonome sur de tels changements ne peut que nous éviter de faire des choix qui risqueraient d'influer de façon négative sur la vie au quotidien pour les années à venir.

Le fait que le CDI de Challans soit un bâtiment récent (1980) n'empêche en aucune façon une étude ergonomique liée à de nouvelles organisations de services.

Enfin, je ne conteste pas que vous ayez donné des informations à l'ensemble des agents tant lors des CHS où ce sujet fut évoqué que lors de visites que vous avez effectuées in situ.

Ce que je conteste c'est qu'à aucun moment sauf preuve du contraire le fond de la réforme (les missions, le périmètre) n'a été évoqué lors de CTPD.

Cette instance, par nature, à pour objet de traiter politiquement de ces sujets et normalement devrait déterminer le processus de mise en place tant sur le fond que sur la forme.

De même permettez-moi de contester vivement vos propos concernant la non présence de la FDSU lors de la réunion de la commission immobilière du 12 avril dernier. Non seulement nous vous avons prévenu de notre absence, mais en plus nous vous avons demandé un report en raison de deux aspects : une période de vacances scolaires qui « décimait » notre délégation et l'absence annoncée du médecin de prévention et de l'inspecteur hygiène et sécurité.

Dans ce courriel qui vous informait de notre absence et de notre demande de report, nous vous signifiions quelques remarques concernant l'examen des plans et vos propos développés dans un courrier daté du 6 décembre 2006. Mais ce malentendu est peut être dû au fait que nous vous informions par mel interposé ?

Ces plans, je vous le confirme, nous ne les possédons pas officiellement. Ce qui vous le conviendrez nous empêche de porter des jugements plus précis sur les projets.

In fine, je note que vous ne répondez pas positivement à notre requête. Je le regrette d'autant que certains autres sites du territoire n'ont eu qu'à se féliciter de la présence de l'ergonome et de ses collaborateurs en amont de la mise en place de projets (Saint Malô et Manosque par exemple).

Aussi sachant que vous avez convoqué le CHS pour le 21 juin prochain et qu'un groupe de travail préparatoire doit avoir lieu le 24 mai prochain je sollicite la mise à l'ordre du jour cette question qui nous paraît relever d'une forte actualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président du CHSDI de la Vendée, l'expression de mon profond respect.

Le délégué départemental de la FDSU

Denis Turbet-Delof